Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-249710070-20210129-CAGSC2021-01-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/02/2021
Publication : 11/02/2021

estimation des marges de manœuvre financières de la CAGSC à l'horizon 2027- V1 du 11/12/2020

	objectif	action envisagée	Gains estimés (en comparaison avec l'année de référence 2019)		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	observations
			Sur charges	Sur recettes										
4	optimisation des charges à caractère général	réduction des indemnités des élus	mise en œuvre depuis juillet 2020 d'une baisse de 30% des indemnités des élus à maintenir tout au long de la période de redressement.	121 696,00 €		- €	51 680,00 €	70 016,00 €	- €		- €	- €	- €	- €	1,plafonnement des indemnités maximales vices présidents à 30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 2,plafonnement des indemnités maximales du président à 80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. 3, sur la période 2021-2027, le montant des indemnités est maintenu à 256 668€
5		redéfinition et rationalisation de besoins en termes d'assurances, de carburant, d'électricité, de télécommunication, de locations mobilières et immobilières	mener une mission de contrôle de gestion afin de maitriser les dépenses de l'agglo notamment en matière de carburant, d'électricité, téléphonie…	186 019,00 €		- €	45 360,00 €	87 772,00 €	55 835,00 €	- 578,00 €	- 584,00 €	- 589,00 €	- 595,00 €	- 602,00 €	Des mesures seront prises pour contenir les dépenses de carburant, téléphonie et autres afin de garantir un gain de 45K€ qui après analyse sommaire semble atteignable. De plus suite à la vente du hall des sports, il est attendu un gain de 90k€ sur les charges correspondant au frais d'entretien annuel de l'équipement. En outre, il est attendu une diminution d'au moins 24 000,00 € des dépenses de fonctionnement liée aux économies opérées sur les dépenses de carburants et entretien des véhicules de la régie eau et assainissement.
6		élaboration d'un nouvel organigramme plus fonctionnel et plus efficient avec notamment la création d'une mission " contrôle de gestion"												Harmonisation à effectuer entre l'impératif de redressement de la situation financière de l'agglo et son organisation.
7		optimisation de la masse salariale	non remplacement des départs en retraite	1 119 933,00 €			257 110,00 €	91 776,00 €	101 157,00 €	107 548,00 €	263 983,00 €	104 720,00 €	152 833,00 €	40 806,00 €	1, ici nous considérons que dès 2022, le montant dévolu aux paiements des heures supplémentaires sera nul dans la mesure où les agents des régies eau et assainissement qui seront les seuls à les percevoir en 2021 eu égard aux missions techniques, seront effectivement transférés au syndicat unique de l'eau. La même logique est appliquée aux astreintes. 2, à compter du mois de janvier 2021, les agents identifiés comme non éligibles à la NBI verront cette prime supprimée. 3, le transfert des agents affectés au hall des sport au conseil régional est considéré effectif à compter de 2021. Pour se faire les négociations devront être reprises et menées à leur terme avec le conseil régional. 4, les données relatives à l'évolution des charges de personnel sont établies sur la base des données 2020. 5, eu égard au montant total des remboursement attendu, tenant compte de la soutenabilité pour les communes membres, cette action sera étalée dans le temps (1/4 du montant total versé par an)
8			plus de recrutement autres que les emplois d'encadrement qui s'avéreraient impérieux												
9			suppression des heures supplémentaires	154 732,00 €			- €	152 465,00 €	2 267,00 €	- €	- €	- €			
10			rationalisation des astreintes	60 000,00 €			- €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €			
11			rationalisation du versement de la NBI	61 654,00 €			4 216,00 €	49 156,00 €	5 494,00 €	503,00 €	1 371,00 €	914,00 €	- €	- €	
12			transfert des agents du hall des sports au conseil régional suite à la vente de l'équipement	115 000,00 €			- €	115 000,00 €	- €	- €	- €	- €			
13			conventionnement avec les communes en vue du remboursement des salaires des agents mis à leur disposition		1 410 000,00 €				352 500,00 €	352 500,00 €	352 500,00 €	352 500,00 €			
14			transfert des agents des Régies Eau et assainissement au syndicat unique de l'eau	7 164 291,83 €					7 164 291,83 €						
15			conventionnement avec les communes pour le règlement des prestations de services réalisées par l'EPCI pour leur compte	351 000,00 €				351 000,00 €							
16	dépenses de fonctionnement	réduire le recours à des prestataires extérieurs	généralisation des interventions en régie pour tenir compte des effectifs en place	1 590 000,00 €			- €			1 590 000,00 €					Il a été envisagé et évalué le cout d'une collecte en régie de l'ensemble des DMA hors OMR. Le cout présenté ici tient compte de tous les paramètres requis pour l'exercice de la compétence en interne mais n'intègre pas les sommes dues en cas de contentieux à l'initiative des actuels titulaires des marchés. Une étude plus poussée pourrait contribuer à identifier et évaluer les autres interventions susceptibles d'être réalisées en régie au sein de l'agglo.
17		planification des investissements	élaboration de PPI pour satisfaire les besoins de l'agglo en investissements en y intégrant un niveau de subvention supérieur au niveau actuel												Actuellement la quasi-totalité des investissements de l'agglo sont réalisés sans autres sources de financements que ses ressources propres. Ici l'objectif est de planifier les dépenses dans le temps et d'en équilibrer les plans de financements. il est prévu de recourir à un prestataire externe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-249710070-20210129-CAGSC2021-01-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/02/2021
Publication : 11/02/2021

estimation des marges de manœuvre financières de la CAGSC à l'horizon 2027- V1 du 11/12/2020

	objectif		action envisagée	Gains estimés (en comparaison avec l'année de référence 2019)		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	observations
				Sur charges	Sur recettes										
18	optimisation de la gestion des déchets	déploiement d'équipements de collecte en apport volontaire	accélération de la mise en œuvre des projets de création de déchèteries, de collecte sélective, d'extension du compostage domestique		100 000,00 €			30 000,00 €	70 000,00 €						Ici nous entendons diminuer les couts de traitements des OMR en incitant les ménages au tri et au compostage des déchets. En 2019, les refus de tri représentaient 21% des EMR collectés. L'objectif pour les 5 prochaines années est de plafonner ce taux à 15%. De même en 2019, le taux de refus de tri sur le verre était de 37,5%, sur les 5 prochaines années nous devrons stabiliser ce taux à 25% maximum. Ainsi, nous nous fixons comme objectif d'accroitre les recettes issues des soutien à la tonne pour les flux EMR, verre, meubles et D3E.
19		redéfinition des services de collecte en porte à porte et traitement des différents flux	réorganisation de la collecte des encombrants et conventionnement avec les éco-organismes pour accroitre les recettes												Assurer un meilleur suivi des performances de collecte. Pour ce faire mettre en œuvre des actions de communications adaptées. Une attention particulière sera portée aux termes de la convention de reprise des déchets de la filière "ferraille".
20	gestion patrimoniale	optimiser la gestion du patrimoine de la CAGSC	vente du patrimoine mobilier et immobilier non indispensable à l'exercice des compétences de l'agglo		450 000,00 €			450 000,00 €							Finaliser la vente du hall des sport au profit du conseil régional de la Guadeloupe
21			actualisation des loyers perçus (logement de morne houel)		181 199,92 €		- €	25 500 €	25 628 €	25 756 €	25 884 €	26 014 €	26 144 €	26 275 €	Tarif de location estimé à 6€ du metre carré. Un contrat de location sera mis en place entre la CAGSC et le futur syndicat unique pour la mise à disposition des logements de fonction attenant à l'UPEP.Montant prévisionnel fixé hors revalorisation des loyers.
22	révision et/ou instauration de recettes	mise en place de nouvelles recettes	perception de la taxe de séjour		500 000,00 €			500 000,00 €							
23		réévaluation des compétences déchets, complexe sportif, médiathèque et marché intercommunal	réévaluation des recettes liées à l'exercice de ces compétences		1 230 000,00 €			1 230 000,00 €							Les recettes mentionnées ici correspondent à une augmentation de 1,5 point du taux de la TEOM appliqué à l'ensemble des communes membres à compter de 2021 (produits supplémentairtes attendus = 1 190 000,00€).
24	recettes de fonctionnement	renforcement et sanctuarisation des recettes liées à l'exercice de la compétence eau et assainissement	renforcement de la confiance des usagers en traitant les milliers de réclamations en cours et ainsi accroitre le taux de recouvrement des factures												impact attendu à l'horizon n+2
25			remplacer les quelques 5200 compteurs bloqués ou illisibles pour optimiser la facturation												
26			régularisation des branchements inconnus et non autorisés												
27			mise à jour de la base client pour faciliter la distribution de la facturation												
28	CLECT	Finances - revoyure des attributions de compensation		400 000,00 €					400 000,00 €						
29	recettes de fonctionnement	dégager des marges de manœuvre en termes de trésorerie à très court terme	renégociation des annuités d'emprunts pour dégager des marges de manœuvres financières												
30				**gains sur dépenses**	**gains sur recettes**										
31		**Total**		**11 324 325,83 €**	**3 871 199,92 €**	**- €**	**358 366,00 €**	**3 212 685,00 €**	**8 177 172,33 €**	**2 075 728,64 €**	**643 154,42 €**	**483 558,84 €**	**178 381,91 €**	**66 478,63 €**	
32		Gains attendus sur la période 2020-2027			**15 195 525,75 €**										